

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 05 Avril 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Jeudi 30 mars 2023

Début de séance : 18 h 15

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; GAMBÉY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; JULLEROT Pascal ; MARILLIER Michael ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir : BENOIT Jérôme à PROST Philippe ; BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean-Charles ; FAVIER Jean-Louis à PIETRIGA Guy ; GROS-FUAND Florence à CHAMOUTON Patrick ; GUERIN Jean Luc à LONG Grégoire ; PANISSET Marilyne à DUTHION Jean-Paul ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REYDELLET DELORME Emmanuelle à ROZEK Evelyne ; VIAL Jacques à PARIS Robert.

Excusés : BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Michael) ; BRIDE Frédéric ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; DUFOUR Christiane ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal).

Absents : AYMONIER Gaëtan ; ARTIGUES Damien ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GUILLLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre-Rémy.

Le quorum est atteint avec 81 délégués titulaires et 5 délégués suppléants présents pour 96 suffrages exprimés (10 pouvoirs ont été donnés), soit 20 absents pour ce conseil.

1. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 1er mars 2023](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte rendu de séance du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2023.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

2. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

3. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

4. [ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Approbation de la motion de soutien aux Missions Locales dans le cadre du projet « France Travail ».](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ADOPTER la motion présentée afin de soutenir les Missions Locales dans le cadre du projet « France Travail ».

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

Le Président quitte la salle et la parole est donnée à Grégoire LONG, Vice-Président, pour le vote des Comptes administratifs.

5. [Comptes administratifs pour l'année 2022 – Résultats](#)

LE VICE-PRESIDENT :

- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs
- Constate, aussi bien que la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs ;

La proposition du Compte administratif principal est mise au vote :

*Résultats : **94 votants – 94 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

Constatant l'arrivée de Madame Sandrine GAUTHIER-PACOUD à 18h57

La proposition des comptes annexes est mise au vote :

*Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

6. Approbation des comptes de gestion 2022

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE DECLARER que l'ensemble des comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le trésorier du SGC Saint-Claude visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DE PRENDRE ACTE qu'il s'agit des comptes de gestion 2022 suivants :

- Budget général, Musée du Jouet, Boutique Maison des Cascades, Centre d'Uxelles, Chaufferie bois, Natura 2000, ZI Lavancia, ZA Grand Gizon, ZA Les Quarrés, ZA La Clavelière, ZA En Chacour, ZA Orgelet, ZA Patornay, ZA Pays des Lacs, ZA En Chanois, Assainissement, SPANC.

DE SE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour – 0 contre – 0 abstentions

7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

a) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget Principal

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) +2 257 831,30 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) 3 201 271,62 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) 5 459 102,92 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 3 171 312,69 €

D 001 (besoin de financement)
R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement - 3 962 781,99 €
Besoin de financement
Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E **791 469,30 €**

AFFECTATION = C = G + H **0.00 €**

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement **791 469,30 €**

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G **4 667 633,62 €**

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

b) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe Uxelles

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 1 920,79 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 3 545,91 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) + 1 625,12 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 42 980,55 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	

Besoin de financement = F = D + E **0,00 €**

AFFECTATION = C = G + H **0,00 €**

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement **0,00 €**

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G **0,00 €**

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

c) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe Chaufferie bois

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 38 487,58 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)+ 72 311,59 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) + 110 799,17 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) - 22 289,98 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement **0,00 €**

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E **22 289,98 €**

AFFECTATION = C = G + H **110 799,17 €**

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement **22 289,98 €**

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G **88 509,19 €**

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

d) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe Musée du Jouet

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 1679,80 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 3421 ,11 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) + 1 741,31 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 160 010,82 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement **56 652,00 €**

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E **103 358,82 €**

AFFECTATION = C = G + H **1 741,31 €**

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement **1 741,31 €**

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G **0,00 €**

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

e) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe Natura 2000

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFPECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **+ 35 934,04 €**

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)- **158 452,59 €**

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) **- 122 518,55**

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **- 329,32 €**

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement **0,00 €**

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E **0,00 €**

AFFECTATION = C = G + H **0,00 €**

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement **0,00 €**

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G **0,00 €**

DÉFICIT REPORTÉ D 002

122 518,55 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

f) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget Assainissement collectif

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) **+151 715,34 €**

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) **0,00 €**

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) **151 715,34 €**

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) **+ 67 989,46 €**

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

23

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

- 905 732,78 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E

905 732,78 €

AFFECTATION = C = G + H

0.00 €

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement

151 715,34 €

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G

0,00 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

g) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe SPANC

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFPECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) +5 818,10 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)- 21 983,97 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) - 16 165,87 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 131 929,39 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

0,00 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E

0,00 €

AFFECTATION = C = G + H

0,00 €

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement

0,00 €

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G

0,00 €

DÉFICIT REPORTÉ D 002

- 16 165,87 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

8) BUDGET ANNEXE - Clôture du Budget Annexe Boutique Maison des Cascades

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la convention de financement définissant les rôles de la Communauté de Communes et de la Commune de Val Suran dans le cadre du projet d'espace partagé.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou un de ses représentants à signer tout document relatif à cette opération ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette opération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

9) FISCALITE – Vote des taux de fiscalité locale

a) Taux de taxe d'habitation 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPLIQUER une augmentation fiscale pour l'année 2023 sur le taux de la taxe d'habitation,

D'APPROUVER le taux de la taxe d'habitation 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,97% sur une durée de lissage initiale de 12 ans,

DE CHARGER le Président de notifier cette décision aux Services Préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision,

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

b) Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 pour les anciens secteurs du Pays des Lacs et de Jura Sud à **12,34%** ; soit pour les communes de :

- Barésia-sur-l'Ain
- Blye
- Boissia
- Bonlieu
- Charcier
- Charézier
- Châtillon
- Chevrotaine
- Clairvaux-les-Lacs

- Cogna
- Denezières
- Doucier
- Fontenu
- La Frasnée
- Hautecour
- Largillay- Marsonnay
- Menétrux-en-Joux
- Mesnois
- Patornay
- Pont-de-Poitte
- Saint-Maurice- Crillat
- Saugeot
- Songeson
- Soucia
- Thoiria
- Uxelles
- Vertamboz
- Chancia
- Charcilla
- Châtel de Joux
- Coyron
- Crenans
- Etival
- Jeurre
- Lavancia-Epercy
- Lect
- Lez crozets
- Maisod
- Martigna
- Meussia
- Moirans en Montagne
- Moncusel
- Vaux les saint Claude
- Villards d'Héria

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

10. CONTRIBUTIONS – SDIS 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VALIDER le nouveau mode de contribution des communes de Terre d'Émeraude Communauté au SDIS pour l'année 2023.

DE RESTITUER aux communes des ex Communautés de Communes Pays des Lacs et Région d'Orgelet les attributions de compensation correspondant à la contribution SDIS, considérant qu'il ne s'agit pas d'un transfert de compétences, mais d'un transfert de charges.

DE FACTURER aux communes des ex Communautés de communes Petite Montagne, Pays des Lacs et Région d'Orgelet le montant de 37,1751270654979€ par habitant selon la population Municipale 2022.

De FACTURER le montant de 4,24€ par habitant aux communes de l'Ex Communauté de communes de Jura Sud dans la mesure où la contribution du SDIS était intégrée à la fiscalité de Jura SUD.

DE DIRE que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget 2023.

DE DIRE qu'en cas de révision du montant de la contribution par habitant sollicité par le SDIS, cette méthode de calcul restera la base.

12

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre les dispositions de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

11. Vote du budget primitif 2023 et des budgets annexes 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ADOPTER le Budget Primitif 2023 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de communes.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

12. Attribution de subventions - développement économique - 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER pour 2023 la somme de 33 350 € comme suit :

Structure	Montant
Mission locale Sud Jura	13 450€
Pépinière d'entreprises L'Atelier au Village	7 600€
Plateforme technologique Tecbois	10 000€
Groupement de Valorisation Agricole (GVA) de la Petite Montagne	1 000€
Association JA'Nime 39 (Jeunes Agriculteurs)	1 000€
Le Jura de ferme en ferme	300 €

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

13. ECONOMIE - ZAE de Doucier – contribution à l'extension de réseau électrique

LE PRESIDENT PROPOSE :

13

DE PRENDRE EN CHARGE le financement de l'extension du réseau électrique dans le cadre du projet de la SCAF de la Vallée du Hérisson, sous réserve de l'autorisation d'urbanisme

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer tout document relatif à cette opération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

14. Accueil Collectif de Mineurs – Construction de nouveaux locaux – Modification du plan de financement prévisionnel

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses en € HT	
Honoraires et frais divers	209 444 €
Travaux	2 414 299 €
TOTAL	2 623 743 €
Recettes en €	

CNAF (11%)	300 000 €
CAF du Jura (11 %)	300 000 €
État – DETR/DSIL/FNADT 2023 (30%)	787 123 €
Contrat Territoire en Action (18%)	449 497 €
Autofinancement (30%)	787 123 €
TOTAL	2 623 743 €

DE SOLLICITER la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du Contrat Territoire en Action l'attribution d'une subvention à hauteur de 449 497 € ;

DE CONFIRMER la demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR ;

DE S'ENGAGER à financer le solde par inscription des crédits nécessaires au budget ;

DE S'ENGAGER à prendre à sa charge les financements non acquis ;

D'AUTORISER M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

15. GEMAPI – Fixation du produit de la taxe 2023

14

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le produit 2023 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 148 782,20 € répartis de la manière suivante :

- Bassin versant de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe (*Syndicat Mixte du PNR HJ*) = 127 403,00 €
- Bassin versant de la Basse Vallée de l'Ain (*SR3A*) = 21 379,20 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

16. PAYS LEDONIEN – Conventions de revitalisation du Pays Lédonien

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les termes convention-cadre à intervenir entre Terre d'Émeraude Communauté, les communes susvisées et le PETR du Pays Lédonien.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

17. OPAH - Etude pré-opérationnelle sur la commune d'Arinthod – Modification du plan de financement

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel modifié comme suit

Dépenses HT		Recettes HT	
Etude pré-opérationnelle	35 160 €	ANAH	20 100 €
		Banque des Territoires	8 790 €
		Commune d'Arinthod via un Fonds de concours	4 395 €
		Autofinancement TEC	1 875 €
TOTAL HT	35 160 €	TOTAL HT	35 160 €

DE SOLLICITER une aide financière de l'ANAH au taux maximum.

DE SOLLICITER une aide financière de la Banque des Territoires

DE SOLLICITER le versement d'un fonds de concours à la commune d'Arinthod.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 20.

15

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

18. PLANIFICATION - instauration de périmètres délimités des abords sur la commune de Clairvaux-les-Lacs

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACCEPTER la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de créer des périmètres délimités des abords autour de la Tour de l'ancien Château et des sites palafittiques de Clairvaux-les-Lacs.

DE SOUMETTRE le projet de périmètres délimités des abords à enquête publique conjointement au Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur Pays des Lacs.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

19. INSTRUCTION DROIT DES SOLS - Convention du service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme et des autorisations d'urbanisme

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer la convention portant adhésion au service mutualisé d'instruction des actes et des autorisations relatifs à l'application du droit des sols de Terre d'Émeraude Communauté pour l'ensemble des communes concernées.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les avenants ultérieurs liés à la convention initiale, après avis du Bureau communautaire.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les protocoles ultérieurs liés à la convention initiale, après avis du Bureau communautaire.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous documents afférents à ce dossier.

DE DIRE que la précédente convention et son avenant sont annulés et remplacés par cette nouvelle convention.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

20h16 Départ de Madame PARE Sandra

20. INSTRUCTION DROIT DES SOLS - Tarifs d'intervention des agents du service urbanisme et de la Police Intercommunale dans le cadre des opérations de récolement obligatoires pour le compte des communes en 2023.

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le tarif d'intervention des agents du service urbanisme et des équipes de la police intercommunale en 2023 à :

- Coût horaire moyen : 30,00 € bruts chargés/heure/agent

DE DIRE que ce tarif fera l'objet d'une réévaluation annuelle en fonction du coût des services.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant après avis du Bureau communautaire.

16

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

21. ESPACE PARTAGE – Arinthod – Acquisition de la parcelle G937

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ANNULER la délibération D-2023-15 suite à une erreur matérielle

D'ACQUERIR la parcelle cadastrée G n°937 propriété de la Commune d'Arinthod, située place des Remparts sur la Commune d'Arinthod pour un montant d'un euro symbolique.

DE CHARGER Maître Meynial-Desmares, notaire à Arinthod, de procéder à l'acte de vente, précisant que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

22. Attribution de subventions – Vie associative – 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER pour 2023 les montants suivants :

Structure	Montant attribué
Idéklic – Festival de l'Enfant	57 000€
Festival de musique baroque	800€
Les baladins du château – chantier de restauration du château de Présilly	1 500€
Noël au Pays du Jouet	15 000€
Adapemont – Festival Bouche à Oreille	11 000€
Adapemont – Chantier de restauration du château d'Oliferne	3 000€
Les saisons baroques	1 800€
Music'alle – Les miroirs musicaux	1 000€
Festivalzin – Festival les Gueules de Bois	3 500€
Compagnie pass 'montagne – spectacles	1 500€
Automne musical – concerts	500€
Onno archeo – fouilles archéologiques	1 100€
Déflagration – spectacles culturels	3 000€
Batterie Fanfare Orgeletaine (BFO)	1 000€
Ecole de musique Jura Sud - fonctionnement	28 000€
Union musicale clairvalienne - fonctionnement	20 000€
Musique et Arts en Pays d'Orgelet (MAPO) - fonctionnement	9 000€
La Vache qui rue - fonctionnement	3 500€
Volodalen Solidaire - trail	1 800€
Triath'Lons – triathlon international	1 000€
Codep EPGV39 – Adventu'run	1 000€
Dog'ing Jura – trophée Jura Chien	300€

Pulsion VTT – manche de coupe Bourgogne Franche Comté	350€
Section cycliste d'Arinthod – course Gentlemen	1 000€
VTT Orgelet – tour du lac de Vouglans	500€
Moto Club de Moirans-en-Montagne – Enduro Kids et Cross Adultes	2 000€
Moto Club du Risoux	500€
FRI Saint Maur - triathlon	1 000€
Moto Club de Legna – Team Jura cross – Cross de Legna	1 000€
AS du collège des lacs Clairvaux - fonctionnement	500€
As du collège Xavier Bichat Arinthod - fonctionnement	500€
Club Omnisports Clairvalien (COC)	1 400€
Jura Lacs Football - fonctionnement	17 250€
Jura Sud Football - fonctionnement	64 000€
Jura Sud Handball - fonctionnement	6 000€

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

23. 2023 MEDIATHEQUES - Tarifs des médiathèques intercommunales

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs suivants au sein des médiathèques de Terre d'Émeraude Communauté

Usagers Communauté de communes	
Adulte	15€
Enfant (moins de 18 ans)	Gratuit
Carte avantage jeunes	Gratuit
Chômeurs, étudiants, personnes en situation de handicap	Gratuit- Sur présentation d'un justificatif
Associations, établissement publics, EHPAD, SESSAD, crèche, RPE, MAM	Gratuit dans le cadre d'une convention
Ecoles maternelles, élémentaires et primaires	Gratuit dans le cadre d'une convention

Vacanciers « famille en vacances »	10€ sur le lieu d'hébergement vacances 1 carte par famille, 10 documents maximum Pas de prêt de CD, DVD, jeux
Personnels des médiathèques	Gratuit
Bénévoles des médiathèques	Gratuit
Usagers Hors Communauté de communes	20€ pour un adulte, 10€ pour un enfant (moins de 18 ans) 10€ pour les chômeurs, étudiants, personnes en situation de handicap 20€ pour les associations avec convention, prêt sans DVD, sans jeux 20€ pour les établissements publics avec convention, prêts sans DVD et sans jeux
Services annexes	
Prêt spécifiques	Mise à disposition gratuitement à la demande de l'utilisateur de lunettes et loupes pour une utilisation sur place
Impressions	A4 = 0,40€ noir et 0,70€ couleur, par page A3 = 0,70€ noir et 1,80€ couleur, par page L'agent se réserve le droit de vérifier la pertinence de la demande afin d'éviter tout abus
Connexion internet	Gratuit – Dans le respect des besoins des autres usagers
Carte perdue	5€
Documents perdus	Tout document perdu ou détérioré sera remplacé à l'identique ou remboursé au prix d'achat (s'il n'est plus disponible)

L'adhésion est valable 12 mois (de date à date) pour l'ensemble des médiathèques de Terre d'Émeraude Communauté.

Les documents empruntés dans une médiathèque devront être rendus dans cette même médiathèque uniquement (Prêt et retour sur le même site).

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

20h35 Départ de Monsieur BELLAT Stéphane

24. MUSEE DU JOUET - Actualisation du règlement de visite

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le nouveau règlement de visite du musée du Jouet.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

25. MUSEE DU JOUET - Adoption des Conditions générales de vente pour la vente de produits de la boutique du musée du Jouet sur son site internet dédié www.boutique-jouet.com

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les conditions générales de vente pour la vente de produits de la boutique du musée du Jouet sur son site internet dédié.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

26 ADAPEMONT - Convention 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les termes de la convention de subventionnement à l'ADAPEMONT.

DE FIXER son montant à 232 315 € pour l'année 2023 selon la convention jointe en annexe.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 011 en fonctionnement pour la somme de 232 315,00 €.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

27 CHAUFFERIE BOIS – Tarifs vente énergie au 01/05/2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le tarif de vente d'énergie issue de la chaufferie bois à compter du 1^{er} Mai 2023 comme suit :

- **Part fixe liée à la puissance souscrite R2 : 46,87 € HT par KW souscrit et par an**
- **Part variable liée à la consommation R1 : 73,74 € HT par MWH consommé.**

DE PRENDRE ACTE que l'énergie bois sera facturée aux abonnés avec le taux de TVA en vigueur à la date d'émission des factures.

DE PRENDRE ACTE que les modalités de facturation sont définies dans le règlement de service établi entre Terre d'Émeraude Communauté et l'abonné au réseau d'énergie.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions

28 DOMAINES ET PATRIMOINE – Tarif de vente de lames à neige

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le tarif de vente des lames à neige pour un montant de 1000 € chacune aux communes de Broissia, Chambéria et Montlainsia.

DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget 2023.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions

29 ORDURES MENAGÈRES - fixation du prix de vente des composteurs

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PROPOSER à la vente les deux modèles de composteurs :

- **Composteurs en épicea issus de forêts durablement gérées des Alpes et de Franche-Comté, certifiés PEFC.**
- **Composteurs en plastique 100 % recyclés et 100 % recyclables conformes à la norme NF Environnement.**

21

DE FIXER le tarif à 30 € l'unité emportée (7,62 € supplémentaires si livraison)

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 70.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions

30 SICTOM DU HAUT JURA – Constitution d'un groupement de commandes pour l'installation de conteneurs semi enterrés pour la collecte des déchets

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CONFIRMER la prise en charge du financement du génie civil pour l'implantation de conteneurs semi enterrés déployés par le SICTOM du Haut Jura dans les Communes de Terre d'Émeraude Communauté qui dépendent de ce syndicat pour la collecte des ordures ménagères.

D'APPROUVER la constitution d'un groupement de commandes entre le SICTOM du Haut-Jura et la Communauté de Communes Haut-Jura St-Claude, selon les conditions de la convention constitutive jointe en annexe.

D'APPROUVER le fait que le SICTOM du Haut-Jura assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents afférents à la bonne exécution de ce groupement de commandes ainsi que tout avenant après avis du Bureau communautaire.

La proposition est mise au vote :
*Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

Fin de séance : 20 h 50